

PREFECTURE DU JURA

Commune de PONT-D'HERY (39436)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de CHAUX-CHAMPAGNY PONT-D'HERY)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Les communes de Chaux-Champagny et Pont-d'Héry sont situées dans la bordure Nord du Revermont. Le relief est marqué par un ensemble de reculées qui entaillent les plateaux du Jura, dont celle de la Furieuse qui concerne ces deux communes.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises
- Les marnes et marno calcaires sur les pentes de la vallée
- Les formations superficielles récentes : alluvions des ruisseaux et éboulis (appelés « groises »).

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau), et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis calcaires (pied de falaises notamment).

Du point de vue hydrologique, les études ont identifié une vaste dépression au sud de Pont-d'Héry susceptible d'être inondée avec un niveau d'eau très variable.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs à forte pente ou soumis à fort risque d'éboulement ou de glissement de terrain sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire), de même que la dépression inondable de Pont-d'Héry. Les secteurs à substrat marneux sensibles aux glissements en cas de travaux sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (3 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur Zone 2 : risque maîtrisable Zone 3 : risque faible à négligeable